



- ACCUEILS TOURISTIQUES**
- Accueil du Parc
  - Office du tourisme
  - Grand site de France®
  - Musée | Site de visite
- NOS BONNES ADRESSES**
- Restaurant | bistrot
  - Hébergement nature
  - Miels et produits de la ruche
  - Viande salers
  - Gentiane et produits issus de ses racines
  - Pâtisseries traditionnelles
  - Fromages et produits laitiers fermiers
  - Pierres volcaniques
- PATRIMOINES NATURELS**
- Réserve naturelle
  - Puy et volcan
  - Curiosité géologique
  - Site d'observation des oiseaux
  - Panorama
  - Tourbière
  - Cascade
  - Rivière
- ACTIVITÉS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE**
- Sentier de découverte
  - Site de baignade
  - Sentier de grandes randonnées GR®
  - Piste équestre
  - Vélorail
  - Véloroute
  - Train touristique Gentiane Express
- REPÈRES**
- Gare
  - Commune
  - Commune partenaire
  - Station thermale
  - Édifice religieux remarquable
  - Château
  - Route départementale
  - Autoroute



Cette carte n'a pas vocation à être une carte routière, elle vous permettra de localiser les bonnes adresses et principaux points d'intérêt de ce territoire classé « Parc naturel régional ».

**Puy de Dôme, Grand site de France (d6)**  
 Depuis mai 2012, le Panoramique des Dômes vous permet d'accéder au sommet du puy de Dôme, toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité et de préservation de l'environnement. Pour vous accueillir, la Maison de Site abrite la gare de départ et un espace d'accueil où se trouve billetterie, restaurant (...), espaces scénographiques et pédagogiques, espaces Wi-Fi, boutiques, etc... Le sommet reste également accessible à pied, par le chemin des Muletiers (Durée : 45 minutes - Dénivelé : 350 mètres). Pour plus de renseignements, rendez-vous à la Maison de Site ou contactez l'espace d'information au 04 73 62 21 46

**Sur le Massif du Puy Mary (13)**  
 Un arrêté réglemente l'accès au Pas de Peyrol pour les camping-cars, voitures avec caravane, bus et camions par la mise en place d'un sens unique de circulation.  
 > Le stationnement temporaire des camping-cars est autorisé sur les places de parking.  
 > Les stationnements prolongés (roue sur cale) doivent se faire sur les zones d'accueil dans les vallées.  
 Renseignements : Grand Site du Puy Mary : 04 71 47 04 14

Les indications fournies dans le présent document sont réputées exactes à la date du tirage (mars 2022). Les modifications pouvant intervenir par la suite sur le terrain ne pourraient engager en aucun cas la responsabilité de l'auteur. Néanmoins, toutes remarques ou observations formulées seront examinées avec attention.

